



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, ~~JOUVE Rosemonde~~, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	MALAVIEILLE Patrick
JOUVE Rosemonde	à	BRUN Christian
ABEILLON Céline	à	PEREZ Joseph
AKAN Yavuz	à	KORDJANI Anissa

Absents : Mesdames LHAONDES et BLANCHARD et Monsieur BOUX

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 12 Juillet dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose d'intégrer une question à l'ordre du jour :

- Signature convention financière « alimentation des points de défense extérieure contre l'incendie »

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire adresse, en son nom et en celui du conseil municipal, toutes ses condoléances à Norbert JOUVERT suite au décès de son papa.

Monsieur le Maire dresse un bilan de rentrée avec toujours un contexte sanitaire contraint. Sont abordés les éléments suivants :

1 – Etablissements scolaires les protocoles sanitaires sont appliqués avec rigueur comme entendu lors de la conférence éducative territoriale du 1^{er} septembre dernier. Des travaux ont permis également d'améliorer et d'éviter les brassages entre niveaux scolaires.

Madame MONTENEZ revient sur les mesures sanitaires mises en place malgré une classification de niveau 2 des établissements scolaires. Les enseignants ont décidé de maintenir une continuité pédagogique en cas de fermeture de classe.

L'ensemble des demandes des travaux ont été réalisés. Les effectifs et les équipes éducatives sont stables. Une légère hausse des inscriptions est constatée au collège Léo Larguier.

Une classe a déjà été fermée en raison d'un cas de Covid chez un élève de CM2.

2 – Bilan de la fréquentation des sites et manifestations



Madame BALDIT revient sur les festivités organisées tout au long de l'été. Elles ont rencontrés un vif succès avec une application des règles sanitaires stricte : le contrôle du Passe-Sanitaire

et des espaces fermés. Aucun souci n'est à déplorer si ce n'est des différends de voisinages et des problèmes d'incivilités avec les déchets et les encombrants.

Une rencontre s'est aussi tenue avec un propriétaire de la zone de la Pise au sujet de l'utilisation de son hangar.

Monsieur le Maire fait état d'une rencontre avec les services de gendarmerie. Ce fût un des étés les plus calmes. Les statistiques le démontrent aussi. Il lance un appel au civisme pour une meilleure gestion des déchets et il souhaite une prise de conscience citoyenne dans les actes de consommation quotidienne. Ce fait de société est à déplorer dans de nombreuses communes.

Monsieur le Maire ajoute qu'une réflexion est engagée sur l'agglomération car le coût des ordures ménagères s'élève à 22 millions sur 100 000 millions du budget.

Il indique qu'un investissement à hauteur de 300 000 € est prévu sur la déchetterie de l'Habitarelle. Le projet consiste en une mise aux normes et en un réaménagement spatial notamment pour le dépôt des végétaux.

Monsieur le Maire indique qu'une mise en demeure a été adressée à un citoyen du quartier de l'Arboux qui a déposé des encombrants sur Trescol.

La commune relève tous les jeudis et les vendredis sur l'ensemble des quartiers de la commune. Ceci met à mal l'organisation et les travaux des équipes techniques. Alès Agglomération intervient les lundis.

3 - Propreté des quartiers : Une large opération « propreté » est programmée sur la semaine n°38 ou 39 sur le quartier de Champclauson.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est engagée sur l'organisation des équipes techniques. La commune est étendue ce qui implique de nombreux espaces à entretenir.

Dans ce domaine également, il est fait appel au civisme des grand'combiens d'autant qu'en la matière, la commune n'utilise plus de pesticides.

4 – Centre de vaccination : la maison de santé Simone Veil a vacciné 3 021 personnes.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – Demande au titre du Fonds de Concours d'Investissement exceptionnel d'Alès Agglomération – Rue des Ecoles

Madame BALDIT rappelle la décision prise en séance du conseil municipal du 4 novembre dernier au sujet de l'enveloppe exceptionnelle du Fonds de Concours d'Investissement pour le projet de la Rue des Ecoles.

L'EPCI a voté une enveloppe de 30 000 €.

Madame BALDIT propose de délibérer pour l'intervention du Fonds de Concours d'Investissement d'Alès Agglomération à hauteur de cette somme.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II – Autorisation de déposer une demande de subvention au titre du contrat territorial 2022 et d'Alès Agglomération pour l'aménagement du théâtre de verdure

Madame BALDIT revient sur le projet d'aménagement du Théâtre de Verdure. Le montant total prévisionnel des travaux réévalué s'élève à 568 289 € HT, maîtrise d'œuvre

comprise.

Elle propose de solliciter l'intervention du Département, dans le cadre du contrat territorial



Ville de la Grand'Combe

2022, à hauteur de 105 000 € mais aussi de donner un accord de principe pour déposer une demande au titre du Fonds de Concours d'Investissement 2022 d'Alès Agglomération.

**Pas d'observation
Adoptée à l'unanimité**

III – Attribution de subvention

Madame BALDIT propose l'attribution de subventions aux structures suivantes :

Aide à l'organisation de manifestations

Associations des Amis du Musée du Mineurs	500 €
Amicale Cycliste Grand'Combienne	150 €

Contribution de la commune

VOST	Programmation de Charbon Ardent	13 000 €
Nature habitée	Réalisation d'une fresque à Trescol	1 200 € (chantier éducatif)
Collège Léo Larguier	Participation aux voyages scolaires	540 € (18 élèves)

Monsieur le Maire fait part d'un partenariat avec la « Berline » et « Cineco » pour des séances mensuelles de cinéma. Une navette est mise en place par la commune. L'arrêt de bus se situe devant le collège Léo Larguier. Le prix d'entrée s'élève à 4 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV - Subvention pour la réfection de façades

Madame Laurence BALDIT rappelle à l'assemblée délibérante, qu'au cours de la séance du 17 février 2016, un cahier des charges a été validé fixant les modalités d'attribution des subventions. Elle ajoute que la communauté d'Alès Agglomération participe également, de son côté, aux frais de rénovation.

Madame BALDIT indique que Madame LAURENT Sandra, 1 Chemin de la Pinède, a déposé une demande pour une rénovation en peinture. Elle propose de participer à ces frais, dans la limite des 100 m² soit à hauteur de 762 €.

Monsieur BALDIT rappelle que cette participation intervient uniquement pour les propriétaires et non pour les SCI.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V – Extension du Columbarium

Monsieur Norbert JOUVERT revient sur la décision du 24 février 2015 par laquelle la commune a validé la création d'une stèle « Columbarium » de 12 cases et un jardin du souvenir. Il propose, au regard du nombre de demandes de ce type de sépulture, une extension par 24 cases.

Une consultation est en cours. L'entreprise la mieux-disante sera retenue.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI – Lancement des études par le SMEG pour les travaux de mise en discrétion « Impasse des Jardins »

Monsieur PEREZ propose de délibérer en faveur du lancement des études, sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, de mise en discrétion des réseaux, Impasse des Jardins. Ces travaux comprennent :

Dissimulation des réseaux	1 280 € HT
Dissimulation des réseaux de télécommunication	244 € HT
Création d'un réseau LED coordonné	294 € HT



Il ajoute que la commune, depuis près de 20 ans, s'est engagée dans cette démarche de mise en discrétion des réseaux. Les travaux sont subventionnés à hauteur de 70 % par an et par projet. Ces investissements sont fondamentaux pour la maîtrise des énergies. **Monsieur PEREZ** revient sur le projet de création d'une nouvelle station d'épuration et les travaux réalisés sur le réseau de distribution de l'eau par Alès Agglomération.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII – Appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre du projet « Pise 2030 » : aménagement de l'avenue Nelson MANDELA et de la passerelle conduisant aux Salles du Gardon

Monsieur PEREZ revient sur le projet de développement de la zone industrielle et notamment le projet « Pise 2030 ».

Il propose que la commune soit accompagnée pour la première tranche de ce projet qui consiste en l'aménagement de l'avenue Nelson MANDELA et de la passerelle conduisant aux Salles du Gardon.

Il donne les grandes lignes du projet : création d'une piste cyclable, reprise de la voirie, création d'un rond-point au niveau du garage « Peugeot ». La passerelle sera renforcée avec la construction d'une pile. Les travaux seront pris en charge, pour moitié, par la commune des Salles du Gardon. Le syndicat Mixte des Gardons pourrait également intervenir sur le projet.

Monsieur PEREZ propose d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre et à signer les pièces relatives à cette décision.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII – Signature du marché relatif à la consultation pour l'aménagement du Théâtre de Verduze

Monsieur PEREZ revient sur la décision prise au cours de la séance du 25 mai 2021 de lancer une consultation pour le projet d'aménagement du théâtre de verdure. Il indique qu'une consultation a été réalisée avec une remise des offres au 7 septembre dernier. Elle portait sur les 4 lots suivants :

- Lot 1 : Voirie
- Lot 2 : Réseaux humides
- Lot 3 : Réseaux secs
- Lot 4 : Espaces Verts

Monsieur PEREZ ajoute qu'au total 7 entreprises se sont positionnées pour cette consultation et que les offres ont été transmises au maître d'œuvre pour étude et analyse.

Il explique les prochaines étapes de la gestion de ce dossier. Le Maire est autorisé à signer le marché de travaux.

Monsieur le Maire rappelle que cet espace, suite à la consultation « donner le nom d'une femme à un espace public » portera le nom de Frida KHALO.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IX – Dispositif « Participation Citoyenne »

Madame ARCANGIOLI propose l'adhésion de la commune au dispositif « Participation citoyenne ».

Elle explique qu'il s'agit de sensibiliser les habitants d'un quartier et à les associer, sur la base du volontariat, à la protection de leur environnement. Il est un moyen d'encourager la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à



Ville de la Grand'Combe

informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre. Elle présente les principaux objectifs de la démarche.

L'anonymat du référent « citoyen volontaire » est garanti ainsi que la garantie de la confidentialité des informations communiquées. Un rapport annuel doit être établi.

Madame ARCANGIOLI revient sur le rôle majeur du maire dans la mise en place et le suivi de ce dispositif.

Monsieur le Maire ajoute qu'une première rencontre se tiendra le 25 octobre prochain à 18 h, salle Marcel Pagnol en présence des référents départementaux.

Il rappelle que la demande émane des services de gendarmerie. Il ne souhaite « rien s'interdire » et insiste sur l'importance de la prévention en tout domaine.

Monsieur le Maire, à cet effet, revient et se félicite des actions mises en place durant l'été par le Centre Social et l'ALSH.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

X – Modification du temps de travail d'un agent

Monsieur le Maire fait part de l'augmentation du volume de travail au sein du service « entretien ». Il propose de modifier la durée de service de l'emploi correspondant en portant la durée hebdomadaire de l'emploi en question, au de 28 /35^{ème} à 31h30/35^{ème} et ce, à compter du 1^{er} octobre 2021.

Monsieur le Maire ajoute que le tableau des emplois sera modifié en conséquence et les crédits seront inscrits au budget primitif.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XI – Motion contre la dissolution du régime de la Sécurité Sociale Minière et de son offre de santé FILIERIS

Monsieur le Maire donne lecture de la motion contre la dissolution du régime de la Sécurité Sociale Minière et de son offre de soin. Chaque membre a reçu un exemplaire de sa rédaction avec sa convocation.

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement des services de soin et ajoute que l'accès à la pharmacie n'est pas ouvert aux non-affiliés.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XII – accueil d'exilés Afghans

Monsieur le Maire propose de donner un accord de principe pour l'accueil d'exilés Afghans. Il rappelle que la commune a toujours su faire preuve de Solidarité et la situation, avec le retour au pouvoir des Talibans, fait appel au devoir de protection des populations.

Monsieur le Maire ajoute que les services compétents seront saisis afin d'enregistrer les intentions de la commune.

S'agissant d'une information, cette question n'appelle pas au vote.

XIII – Question complémentaire : Signature convention financière « alimentation des points de défense extérieure contre l'incendie »

Monsieur le Maire rappelle que la commune gère, sur son territoire, le service public de la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Ce service public est financé par le budget général de la Commune. Le Règlement Départemental DECI impose aux communes le



Ville de la Grand'Combe

contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI) tous les 2 ans

Dans le cadre de cette compétence, en application des dispositions des articles L2225-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, la Commune assure l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours, ainsi que l'aménagement et la gestion des points d'eau rendus nécessaires.

Il apparaît que l'approvisionnement des points d'eau de types bouche et poteau d'incendie

situés sur le territoire de la Commune est assuré par le service public d'alimentation en eau potable (AEP).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Alès Agglomération est l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Commune. Une première convention a été signée avec Alès Agglomération en date du 25 septembre 2020.

Monsieur le Maire ajoute que la commune, en sa qualité d'usager du service public de l'AEP d'Alès Agglomération, est donc tenue de supporter financièrement le coût de l'eau transportée et consommée sur chaque bouche ou poteau d'incendie situé sur son territoire.

La mise en place de systèmes de comptage de l'eau consommée sur chaque point d'eau contribuant à la défense extérieure contre l'incendie est source de grandes difficultés techniques et financières.

Monsieur le Maire explique que le sujet a fait l'objet d'un point à l'ordre du jour du Comité des Maires du 14 septembre dernier. Il ressort de ces discussions l'opportunité de rédiger une nouvelle convention DECI prévoyant le paiement par la commune à la REAAL, d'un montant forfaitaire de 90€/an/poteau ou borne incendie. Cela à compter de l'exercice 2021

La commune dispose de 82 poteaux. Il propose de signer une convention financière avec Alès Agglomération, pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XIV – Questions diverses

Monsieur le Maire donne le calendrier des prochaines rencontres et manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Département**

Patrick MALAVIEILLE